

Flash phytosanitaire du 21 avril 2023 – Grandes cultures

Actualités principales

Pour les autres actualités et les détails, le contenu du bulletin n° 3 du 1^{er} avril 2023 est encore valable.

Les épisodes frais et pluvieux de ce printemps compliquent la mise en place des cultures ainsi que les interventions dans les parcelles. Le développement et la croissance des cultures sont freinés, à l'instar de la floraison du colza et de l'elongation des céréales. Les précipitations créent des conditions propices aux maladies foliaires des céréales, mais leur progression est freinée par le froid.

Colza – Méligrèthes

Seuls les colzas qui n'ont pas encore de fleurs pourraient encore faire l'objet d'une intervention contre les méligrèthes, si le seuil de 10 méligrèthes par plante est dépassé (en moyenne de 10 x 5 plantes).

Un vol parfois massif de méligrèthes, en vagues répétées dès le début de la phase sensible du colza (boutons dégagés, CD 53), combiné à une floraison qui peine à démarrer, rend la situation quelque peu critique ce printemps. Mais les cultures pas trop denses, avec des plantes vigoureuses, pourront compenser les dégâts par les tiges latérales. Il est cependant possible que ceci occasionnera une maturité hétérogène qui pourrait compliquer la récolte.

Cultures de printemps - Limaces

Les cultures de printemps, telles que betteraves, maïs, tournesol, etc. sont sensibles aux limaces du stade cotylédon jusqu'au stade 3-4 feuilles. Ces cultures sont à contrôler régulièrement, notamment après des précipitations et d'autant plus en techniques culturales simplifiées (semis sous litière ou direct).

Orge d'automne

- **Stade :** deux nœuds (CD 32) à dernière feuille pointante (CD 37).
- **Maladies foliaires :** le feuillage est encore relativement sain, mais les taches foliaires (**rhynchosporiose** et **helminthosporiose**) sont fréquentes et devraient gagner en intensité. Le seuil d'intervention est atteint, du stade 2 nœuds à gonflement (CD 32-45), si 15-25 % des 3 dernières feuilles complètement développées sont touchées par l'**helminthosporiose** ou la **rhynchosporiose** (cumulées). Compte tenu de la progression rapide des stades de l'orge, viser une stratégie à un fongicide, à placer dès la dernière feuille étalée (CD 39). Les dernières feuilles seront ainsi protégées contre les **grillures** et la **ramulariose**, toutes deux étant accentuées par un rayonnement solaire intense, surtout s'il suit des précipitations. Pour ceci, choisir un produit contenant du prothioconazole.
- **Régulateurs de croissance :** le manque de luminosité et les températures fraîches durant la montaison incitent à opter pour des produits moins dépendants de ces facteurs météorologiques, tels que Medax ou Prodax, applicables respectivement jusqu'au stade CD 39 ou CD 49 (apparition des barbes). Les produits à base d'éthéphon sont à appliquer au plus tard jusqu'à l'apparition des barbes (stade optimal : CD 37 à 41; sortie de la dernière feuille à extension de la gaine), en respectant un délai de 12 jours depuis le dernier herbicide. Les régulateurs peuvent être combinés à un fongicide.

Blé d'automne

- **Stade :** épi 1 cm (CD 30) à 2 nœuds (CD 32)
- **Maladies foliaires :** le feuillage est généralement encore assez sain. Cependant la **septoriose** est présente sur les feuilles du bas et pourrait progresser sur les étages supérieurs suite aux précipitations. Selon les parcelles et les variétés, l'**oïdium** peut être présent. C'est le dernier moment pour contrôler la présence de **piétin verse**. Mis à part les cas où le seuil d'intervention contre l'oïdium et/ou le piétin verse est atteint, il est recommandé de retarder l'application du premier fongicide; elle se fera en fonction de l'évolution de la septoriose (voir plus loin). Ce report permettra d'assurer une meilleure protection des feuilles supérieures durant la phase finale.

Quelle que soit la stratégie fongicide, le traitement principal se situe après le stade CD 39 (dernière feuille étalée). Les produits à base de SDHI (Aviator Xpro, Adexar Top, Elatus Era, etc.) sont à réserver à ce traitement-là (max. 1 application par parcelle et par année).

Septoriose (principale maladie du blé) : la surveillance se fait au plus tard dès l'apparition de la dernière feuille (stade CD 37), en ne comptant les taches que sur la 4^{ème} feuille définitive depuis le haut sur 100 tiges. Le seuil d'intervention est de 20% de feuilles atteintes.

- **Régulateurs de croissance** : si du CCC a pu être appliqué, l'application d'un régulateur en cours de montaison pourrait être superflue ou le dosage réduit ; voir recommandations plus haut sous « Orge ».
- **Criocères** : les contrôles se font dès le stade dernière feuille complètement développée (CD 39).

Betterave sucrière

- Les semis ne sont pas terminés et ne pourront reprendre que dans des sols ressuyés.
- **Désherbage** : les précipitations permettent aux herbicides racinaires d'agir. Ils pourraient même provoquer de la phytotoxicité; adapter la dose pour la suite. Laisser la couche de cire protectrice se reformer après la pluie en n'appliquant pas d'herbicides avant 2-3 jours.

Sur les **variétés Smart**, tolérantes aux sulfonylurées, le premier split de 0.5 l/ha de Conviso One (+ 1 l/ha de Mero) peut être envisagé dès le stade 2 à 4 vraies feuilles de la betterave ou 2 à 4 feuilles des chénopodes.

Rappel : la matière active **S-métolachlore** (Dual Gold) est interdite en PER depuis le 1.01.2023. Pour le programme IP-Suisse, les produits contenant du lénacile (Venzar, Spark) sont aussi interdits.

- **Altise** : pour le moment, que très peu d'altises ont été observées ; à surveiller.
- **Puceron vert** : comme en 2022, la surveillance est assurée et coordonnée dans le cadre d'un réseau entre les stations phytosanitaires cantonales et le CBS. **Le moment du départ des interventions sera communiqué** par différents canaux et **une autorisation régionale de traitement sera délivrée**. Ces interventions se feront avec les matières actives acétamipride (Gazelle, ...), flonicamide (Teppeki) et spirotétramat (Movento SC).

Maïs sans herbicides

Réussir un maïs sans herbicides ne commence pas avec le sarclage, mais en tenant compte des trois facteurs de réussite suivants: un développement juvénile rapide, des faux semis et un passage à l'aveugle (en prélevée).

Rappel : les herbicides à base de **terbutylazine** (Akris, Aspect, Gardo Gold, Pyran, etc.), de **S-métolachlore** (Dual Gold) et de **nicosulfuron** (Arigo, Elumis, Hector Max, etc.) sont **interdits en PER**.

Produits phytosanitaires : restrictions d'emploi (FT Agridea 18.05.1-12)

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- André Chassot : 026 305 58 65
- Claudia Degen : 026 305 58 33
- Nadège Wider : 026 305 58 73
- Fanny Duckert : 026 305 56 17
- Jonathan Heyer : 026 305 58 71
- Sandra Racine : 026 305 58 75